Envoyé en préfecture le 01/06/2018
Reçu en préfecture le 01/06/2018
Affiché le
ID : 033-200043982-20180530-AR_MAJPLU-AR

Communauté de Communes du Bazadais

ARRETE
portant mise à jour des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de CAPTIEUX, COURS-LES-BAINS ET GRIGNOLS

Le Président de la Communauté de Communes du Bazadais,

- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L 153-60 et L 161-1 et L 163-10,
- **VU** l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 autorisant la création de la Communauté de Communes du Bazadais issue de la fusion des Communautés de Communes du Bazadais et de Captieux-Grignols avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- **VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Bazadais,
- **VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Captieux** approuvé par délibération du Conseil Municipal le 26 juin 2013,
- **VU** la modification à procédure simplifiée n° 1 du PLU de la commune de **Captieux** approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2016,
- **VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Cours-les-Bains** approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2012,
- **VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Grignols** approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2013,
- **VU** la modification à procédure simplifiée n° 1 du PLU de la commune de **Grignols** approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2015,
- **VU** la modification à procédure simplifiée n° 2 du PLU de la commune de **Grignols** approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2016,
- **VUS les arrêtés préfectoraux en date du 05 avril 2018 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,**
- **VU** les recueils annexés aux Plans locaux d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1er : Les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) des communes de Captieux, Cours-les-Bains et Grignols sont mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, la servitude d'utilité publique résultant de l'arrêté préfectoral sus-visé a été reportée sur les recueils des P.L.U.

Envoyé en préfecture le 01/06/2018
Reçu en préfecture le 01/06/2018
Affiché le
ID : 033-200043982-20180530-AR_MAJPLU-AR

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public aux Mairies de Captieux, Cours-les-Bains et Grignols, à la Communauté de Communes du Bazadais et à la Préfecture de la Gironde.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux Mairies de Captieux, Cours-les-Bains et Grignols et au siège de la Communauté de Communes du Bazadais durant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Langon.

Fait à Bazas, le 30 mai 2018

Le Président,
Olivier DUBERNET

Commmunauté de Communes du Bazadais
Route de Lerm - Lieu-dit "Coucut"
33430 BAZAS